



AVIS DE DEMANDE DE COTATION

N°01/AC/M-C-GASCHIGA/SG/CIPM/2025 DU 29/08/2025 LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF A LA FOURNITURE ET A L'EQUIPEMENT EN MOBILIER AU CAMPEMENT TOURISTIQUE DE GASCHIGA DANS L'ARRONDISSEMENT DE DEMSA, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD

1. Objet de la Demande de Cotation

Dans le cadre de l'exercice Budgétaire 2025, le Maire de la Commune de Gaschiga lance en procédure d'urgence pour le compte de la Commune de Gaschiga une consultation pour la fourniture et à l'équipement en mobilier au campement touristique de Gaschiga dans l'arrondissement de Demsa, Département de la Bénoué, Région du Nord

2. Consistance des prestations

Les prestations comprennent notamment :

- fourniture du mobilier ;
- équipement en mobilier ;
- prestations diverses

3. Participation et origine

Le présent appel d'offres est ouvert à toutes les entreprises de droit camerounais ayant une compétence dans le domaine de la fourniture et de l'équipement en mobilier et n'ayant pas abandonné un marché au cours des trois dernières années et ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le MINMAP et répondant aux critères de qualification indiquées dans le présent Dossier de Demande de Cotation.

4. Financement

Les prestations objet de la présente Demande de Cotation sont financés par le budget d'investissement public des MINTOURL de l'exercice 2025 sur la ligne d'imputation budgétaire n° 59 23 150 01 641516 524119, sur l'Autorisation de dépense: JA02074.

5. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est la soumission *hors ligne*. Toutefois, lorsque les deux possibilités sont ouvertes, un soumissionnaire ne peut utiliser à la fois le mode en ligne et le mode hors ligne.

6. Consultation du Dossier de Demande de Cotation

Le dossier physique peut être consulté gratuitement dans les services du MO / MOD aux heures ouvrables aux heures ouvrables au Secrétariat du Maire de la Commune de Gaschiga dès Publication de l'avis d'Appel d'Offre. Tel. 694198598 dès publication du présent avis. Il peut également être consulté en ligne sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm) ou sur tout autre moyen de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage, à préciser).

7. Acquisition du dossier de Demande de Cotation

La version physique du dossier d'appel d'offres peut être obtenue au Secrétariat du Maire de la Commune de Gaschiga dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres, contre versement d'une somme non remboursable vingt-cinq mille (25 000) francs CFA, payable à la recette de la Commune de Gaschiga

Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission par voie physique ou électronique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DDC.

8. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de douze millions (12 000 000) Francs CFA toutes taxes comprises.

9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 10 du DDC dont le montant s'élève à cent vingt mille (120 000) F CFA ; il est au plus égal à 1% du coût prévisionnel toutes taxes comprises (TTC) de la Lettre commande conformément à l'Arrêté en vigueur et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

10. Remise des Cotations

Chaque Offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au Secrétariat du Maire de la Commune de Gaschiga au plus tard le 23/09/2025 à 10 heures précises.

Les plis contenant les soumissions seront placés dans une grande enveloppe anonyme portant la mention :

AVIS DE DEMANDE DE COTATION

N°01/AC/M-C-GASCHIGA/SG/CIPM/2025 DU 29/08/2025 LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF A LA FOURNITURE ET A L'EQU

EN MOBILIER AU CAMPEMENT TOURISTIQUE DE GASCHIGA DANS L'ARRONDISSEMENT DE DEMSA, DEPARTEMENT DE LA BEN

REGION DU NORD

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

de l'absence d'
NB : en fonction de la
13.2 Critères essentiels
la présence de la
les réf

13. Recevabilité des plis

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- > Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- > Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- > Les plis non-conformes au mode de soumission.
- > Les plis sans indication de l'identité de l'Avis de consultation ;
- > Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPDC ou offre uniquement en copies ;

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier de demande de cotation sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier de demande de cotation, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

11. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le 23/09/2025 à 11 heures précises par la Commission de Passation des Marchés placée auprès de la Commune de Gaschiga sise à la salle des actes de ladite Commune.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises. Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'avis de consultation. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de D'Appel d'Offres

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordées par la Commission, l'offre sera rejetée.

12. Recevabilité des Cotations

Les pièces administratives, la cotation technique et la cotation financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ; • Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission.
- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans la DC ou offre uniquement en copies ;

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions la DC sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces de la DC, entraînera le rejet pur et simple de la cotation sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

13. Critères d'évaluations

Les critères d'évaluation sont de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels.

13.1 Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation selon les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de la cotation du soumissionnaire

Il s'agit notamment:

- > de la non-production dans un délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente autre que la caution de soumission;
- > de l'absence du cautionnement de soumission accompagnée du récépissé de la CDEC;
- > des fausses déclarations, les manœuvres frauduleuses ou la falsification de pièces ;
- > du non-respect de 11 critères essentiels (11 renvoyant au seuil de qualification des offres techniques) ;
- > de l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon de l'exécution d'une prestation au cours des trois dernières années ;
- > de la non-conformité aux spécifications techniques de la fourniture;
- > de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans la cotation ;
- > de l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- > de la non-conformité du modèle de soumission ;
- > de l'absence de prospectus;
- > du non-respect de prospectus ;
- > de la non-conformité du mode de soumission ;

de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;

de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;

NB : en fonction de la spécificité de la prestation, d'autres critères pertinents pourront être ajoutés lors de l'élaboration de la Demande de Cotation.

13.2-Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- la présentation de l'offre ;
- les références du soumissionnaire ;
- le service après-vente (disponibilité des pièces de rechange, atelier de réparation, personnel technique), le cas échéant ;
- la capacité financière (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre d'affaires, attestation de solvabilité financière)
- la qualification et l'expérience du personnel
- les moyens logistiques
- la méthodologie
- le délai d'exécution

NB : - Indiquer les principaux critères de qualification qui montrent que le soumissionnaire dispose des capacités techniques et des ressources requises pour mener à bien l'exécution du marché. Ces critères seront détaillés à l'article 11 du RPDC

- [Le système de notation des offres par attribution des points est proscrit au profit du mode binaire (oui ou non)].

14-Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations objet de la présente Demande de Cotation est de 03 mois. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

15-Allotissement

Les travaux objet du présent avis de consultation sont constitués en unique lot.

16- Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera la lettre commande au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

En cas d'allotissement, indiquer le nombre maximum de lots dont le candidat peut être attributaire.

17-Durée de validité des Cotations

Les soumissionnaires restent engagés par leurs Cotations-pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des Cotations.

18-Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Mairie de la Commune de Gaschiga B.P , tél. 694 19 85 98 ou tout autres moyens de communication électronique indiqué par le Maître d'ouvrage.

19-Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes, tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargé des Marchés Publics (MINMAP) SMS ou appel aux numéros suivants : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48 ,et la Cellule de Lutte Contre la Corruption du MO/MD au numéro et de l'ARMP au numéro

Gaschiga., le 29/08/2025

Le Maire
(Autorité contractante)



Ampliations:

- MINMAP/Yeoundé
- MINDEVEL/Yeoundé
- ARMP /Nord (pour publication et archivage)
- DDMAP-Bénoué
- Président CIPM (pour information)
- SOPECAM (Pour publication)
- Affichage (pour information)
- Archives/Chrono